



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 034/2016 DU 26 AVRIL 2016

Relative au projet d'études de l'extension du cimetière de la commune de Pirae.

Date de convocation : 19 AVRIL 2016	L'an deux mille seize, le vingt-six avril, à seize heures quarante minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 19 AVRIL 2016							
Date d'affichage du compte-rendu : 27 AVRIL 2016							
Date d'affichage de la présente délibération :							
Résultats des votes :							
VOTANTS	29						
POUR	29						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité							
<table> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr> <td>PRESENTS</td><td>23</td></tr> <tr> <td>PROCURATION</td><td>07</td></tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	23	PROCURATION	07
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	23						
PROCURATION	07						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM		X	Yvette LICHTLE
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yannah TIXIER née POMARE		X	Jean CHICOU
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE		X	
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEO		X	Raiarii TETOOFA
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 034/2016 DU 26.04.2016**Relative au projet d'études de l'extension du cimetière de la commune de Pirae****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE****Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;****Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Edouard FRITCH maire de Pirae ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 26.04.2016 ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	29
POUR	29
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le projet d'études relatives à l'extension du cimetière de la commune de Pirae est approuvé.

Article 2 : Le montant total de l'opération est arrêté à quatre millions cinq cent vingt mille francs pacifique (4.520.000 F CFP), TVA incluse.
Ce coût comprend les études de maîtrise d'œuvre lié au projet.

Article 3 : Le plan de financement est arrêté comme suit :

Coût total d'opération (TVA incluse)	4.520.000 F CFP (100%)
Participation du FIP	3.616.000 F CFP (80%)
Fonds propres de la commune	904.000 F CFP (20%)

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Directeur général des services, le chef du service des affaires civiles, juridiques et administratives, le chef du service du cadre de vie et le chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative
Le... **- 2 MAI 2016** et publication du **- 3 MAI 2016**

Pour le maire empêché
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH
Le Maire

